

Le Secrétaire  
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES  
AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DU 4 NOVEMBRE 2011**

05

**ETAIENT PRESENTS :**

| <b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> |
|--|
| DEFLESSELLE Claude                                   |
| SCHEPMAN Jean (Président)                            |

| <b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b> |
|----------------------------------|
| BLONDEL Jean-Pierre              |
| DELELIS Annick                   |
| DEMAREST Vincent                 |

| <b>Membres Consultatifs</b>   |
|---|
| THIBAUT Olivier<br>Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie |

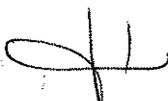
| <b>Divers</b>  |
|--|
| <b>Membre du Comité de Bassin</b>  |
| DANLOUX Joël   |
| <b>Représentants experts hors CB et CPAIDD du Groupe de Travail Action Internationale</b>    |
| AUBOURG Guillaume<br>Programme Solidarité Eau (PSeau)  |
| DUFLY Odile<br>Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais<br>Représentant Madame BENOIST Martine |

**ETAIENT EXCUSÉS :**

| <b>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b> |
|--|
| PRADAL Cyrille                                       |
| THOMAS Thierry                                       |

| <b>REPRESENTANTS DES USAGERS</b> |
|----------------------------------|
| BRACQ Dominique (Vice-Président) |

| <b>REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b> |
|---|
| VACANT  |
| LENOIR Daniel<br>Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais  |
| PASCAL Michel<br>DREAL NPDC Délégué de Bassin Artois-Picardie,  |
| STUSSI Pierre<br>SGAR Nord Pas-de-Calais                        |

OT  


| <b>Membres Consultatifs</b>   |
|---|
| <b>BAILLY-TURCHI Maud</b><br>Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                   |
| <b>BUR Dominique (attente JO)</b><br>Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie |
| <b>GRISEZ Claire</b><br>Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie                 |

| <b>Divers</b>   |
|---|
| <b>Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration</b>  |
| <b>VERHAEGHE Hubert</b><br>Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration  |
| <b>LALANNE Jean</b><br>Représentants experts hors CB et CPAIDD du Groupe de Travail Action Internationale                                     |
| <b>BENOIST Martine</b> <span style="float: right;"><i>Représentée par Madame DUFLY Odile</i></span><br>Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais |
| <b>BERNARD Maurice</b><br>Agence Française de Développement (AFD)   |
| <b>THOORIS Maxence</b><br>Conseil Général du Nord   |

**LISTE DES MANDATS :**

*(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège.*

*Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.*

*Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent)*

| <b>Mandataire</b>          | <b>Mandant</b>         |
|----------------------------|------------------------|
| <b>BLONDEL Jean-Pierre</b> | <b>BRACQ Dominique</b> |

## L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 27 Mai 2011
2. Situation des engagements
3. Coopération Décentralisée
  - Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission
    - Guinée (Conseil Général 59)
    - Burkina Faso – Dédougou (SIADO/ Sos Sahel)
    - Cap vert (Mairie d'Amiens)
    - Burkina Faso – Zorgho (Bousebecque – Eau Vive)
    - Congo Brazzaville (Lille – Secours Populaire)
    - Madagascar (Conseil Régional de Picardie)
  - Appel à projets inférieurs à 50 000 euros
  - appui au PSeau (action inter-agences)
  - Kit de tarification de l'Eau dans les PVD (ACF)
4. Coopération Institutionnelle
  - Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012 et projet de mise en place d'un Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau
  - Appui au Partenariat Français pour l'Eau
  - STRATEAU
  - Activités liées aux coopérations institutionnelles (visites de délégation, renouvellement d'accord,...)

. Délibération
5. Préparation du Xème Programme d'Intervention (*c.f. Dossier Groupe de Travail Action Internationale du 4 novembre 2011*)
6. Divers
  - planning des missions 2012 (*reporté*)



## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR | N° DE DELIB. | OBJET  | ADOPTE | AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA | OBSERVATIONS |
|--------------------------------|--------------|--|--------|-------------------------------|--------------|
| 1                              |              | Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2011 | X      |                               | Unanimité    |
| .                              | 11-A-        | ACTION INTERNATIONALE - LOI OUDIN-SANTINI                |        | AF                            | Unanimité    |

f

6

## OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président Jean SCHEPMAN ouvre la séance à 14 h 30.

Il informe que la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable sera suivie du Groupe de Travail Action Internationale.

### 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 27 MAI 2011

Monsieur le Président SCHEPMAN demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 27 mai 2011.

Aucune remarque.

*Le procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 27 mai 2011 est adopté à l'unanimité.*

### 2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS - ACTION INTERNATIONALE

Monsieur COURTECUISSÉ présente la situation des engagements en précisant qu'il reste à engager 36 065 € sur la dotation 2011 de 800 000 € (Dotation initiale de 700 000 € + 100 000 € d'abondement de la ligne décidé au Conseil d'Administration du 14 octobre 2011).

### 3 - COOPERATION DECENTRALISEE

### 4 - COOPERATION INSTITUTIONELLE

Monsieur THIBAUT souligne que les modalités d'engagement des participations financières concernant les dossiers à plusieurs années d'engagement devront être discutées lors de la préparation du Xème Programme d'Intervention afin de fixer une règle claire.

Monsieur le Président SCHEPMAN propose que le mode de fonctionnement des autres Agences soit analysé et pris en compte dans la réflexion de façon à adopter une position ferme et définitive pour tous les dossiers.

Monsieur THIBAUT, en référence à une remarque de Madame DUFly, explique que l'engagement budgétaire en première année puis délégation au Directeur Général pour engager chaque année dans un montant maximal de la somme prévue est l'un des systèmes appliqués à l'Agence.

**Monsieur COURTECUISSÉ** souligne qu'il est important d'assurer une information régulière de la commission sur l'avancement des projets. Il ajoute que beaucoup de projets se décalent dans le temps et nécessitent un recalibrage du calendrier d'engagement.

Il évoque le cas des petites associations et ONG qui n'ont pas de volant de trésorerie : le passage entre une année sur l'autre et l'attente quant à la décision sur la mise à disposition des fonds peuvent être parfois très critiques (ce qui n'est pas le cas des grosses ONG).

**Madame MARTIN** explique que le risque d'un engagement pluriannuel est qu'en début d'année il n'y ait plus vraiment de crédits pour des projets nouveaux. La CPAIDD n'aurait plus par ailleurs qu'essentiellement un rôle de validation des avancements réalisés.

**Monsieur COURTECUISSÉ** indique que la solution idéale serait de pouvoir apporter au porteur de projet l'idée qu'il est suivi pendant deux à trois ans. L'engagement pluriannuel est conditionné au bon avancement du projet.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que cette solution est possible grâce à l'engagement pluriannuel par dossier avec une délégation du Directeur pour réengager chaque année en précisant dans la convention de participation financière les critères de réengagement.

→ **Madame DELELIS** insiste sur l'importance de travailler au cas par cas quant au conditionnement de versement d'aide car le système pourrait poser problème pour de petites ONG.

→ **Monsieur DEMAREST** indique que le système d'engagement pluriannuel par délégation du Directeur Général peut cependant permettre à des porteurs de projet de mener à bien plus vite leur projet.

Monsieur COURTECUISSÉ présente les projets de coopération en cours.

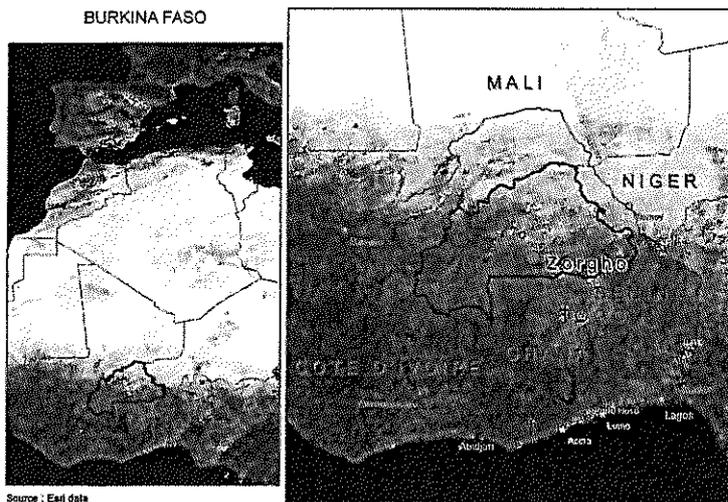
### **1) Dossiers en cours présentés à titre d'information :**

#### ***Coopération décentralisée :***

**- Projet de bonne gouvernance de l'eau sur la commune de Zorgho (Burkina Faso) - 2ème année**

**Ce dossier est présenté pour information.**

En effet, au terme de la décision du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010, délégation avait été donnée au Directeur Général de l'Agence pour l'engagement de la deuxième année (50 000 €) et troisième année (50 000 €) du projet.



Source : Eau vive

Lieu du projet : Commune de Zorgho (Burkina Faso)

Porteur du projet : Eau Vive

Thématique : Eau potable et Assainissement

Nombre d'habitants concernés : 10 000 hab (eau), 2 500 hab (assainissement) sur 3 ans

Coût du projet : 260 000 € la 2<sup>ème</sup> année

Aide demandée : 50 000 € la 2<sup>ème</sup> année

### **Porteur et partenaires du projet**

Cette demande est présentée par Eau Vive, une ONG basée à Montreuil (Seine Saint Denis). Eau Vive soutient depuis 30 ans les projets de développement des communautés villageoises du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal sur les thématiques de l'eau, santé, éducation, développement économique et social, lutte contre la désertification, sécurité alimentaire...

Le projet est mené en collaboration avec les villes de Bousbecque (Nord), Verrières le Buisson (Essonne) et Couëron (Loire Atlantique) qui sont jumelées avec la ville de Zorgho au Burkina Faso. Les relations entre le territoire de Zorgho et les communes de Bousbecque et Verrières le Buisson datent du début des années 1990, dans un contexte où la décentralisation n'était pas effective et où la commune de Zorgho, en tant que telle (zone urbaine et zone rurale), n'existait pas encore. La coopération entre Couëron et Zorgho, plus récente, date de 2004.

Depuis vingt ans, des actions sont menées en partenariat avec ces villes françaises dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation, de la promotion socio-économique, de la santé, de l'environnement. Toutefois, ces projets étaient jusque là menés de manière bilatérale (commune française / Zorgho), sans concertation entre l'ensemble des partenaires. Depuis peu, la commune de Zorgho est compétente dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. En 2009, le maire a sollicité ses partenaires français pour leur faire part de son souhait d'avancer sur cette thématique. Les 3 collectivités territoriales françaises ont alors décidé de s'associer pour appuyer le maire dans son projet de développement d'un service de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble de sa commune.

Cette volonté ayant été exprimée, des contacts ont été pris avec Eau Vive, qui travaille depuis deux ans avec la commune de Zorgho dans le cadre d'un programme d'appui à la mise en place d'un service de l'eau potable en milieu urbain (PASEP).

La première année de ce projet s'est déroulée de manière très satisfaisante et conforme au calendrier fixé par Eau Vive.

### **Description du projet**

#### **Contexte**

La commune de Zorgho (51 385 habitants) située à 110 kilomètres à l'Est de la capitale du pays, Ouagadougou, est constituée de la ville, subdivisée en 6 secteurs et de 33 villages administratifs. Elle présente plus de la moitié de sa population dans les zones rurales.

Sur sa partie urbaine, Zorgho dispose d'une adduction d'eau potable fonctionnelle, de 24 bornes fontaines et plus de 300 branchements privés. La production d'eau est insuffisante et les

OT

infrastructures ne couvrent pas toute la ville mais la commune bénéficie de l'appui du PASEP pour améliorer ce service d'eau potable. Du côté rural, Zorgho est équipée de 129 forages dont 23 ne fonctionnent plus. La répartition des forages par village laisse apparaître une très inégale distribution selon les localités. En effet sur les 33 villages de Zorgho, 12 présentent un déficit en point d'eau moderne, 12 un équilibre relatif et seulement 9 un excédent. La moitié des ménages doit parcourir plus de 500 m pour s'approvisionner en eau.

En matière d'assainissement, la couverture globale de la zone rurale de la commune de Zorgho est relativement acceptable, comparée à la situation d'ensemble du Burkina Faso puisque seul un ménage sur cinq n'est pas équipé en latrines familiales. Les villages ont bénéficié d'un programme d'assainissement mis en place par le CREPA (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement) et l'UNICEF. Par contre il y a un déficit en latrines publiques (écoles, centres de santé, marchés...).

En 2009, un décret a instauré le transfert des compétences eau et assainissement aux communes. Conformément au programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement 2015 (PN-AEPA), la commune de Zorgho s'est dotée d'un plan de développement local pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Ce plan, appelé PDC-AEPA (Plan de Développement Communal pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement), planifie les actions à mener pour les trois prochaines années.

### **Présentation du programme**

Le programme qui est proposé par Eau Vive sur trois ans, a un double objectif :

- faire évoluer les pratiques de coopération entre les 3 communes françaises et la commune de Zorgho ;
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la zone rurale de la commune de Zorgho et appuyer la mise en place d'un service hydraulique et assainissement dans cette même commune.

Pour le premier objectif, des actions seront menées auprès des élus, afin qu'ils puissent mieux comprendre les enjeux de la coopération décentralisée pour leur territoire, définir et croiser leurs attentes respectives. Au travers de la thématique de la bonne gouvernance de l'eau, chaque commune pourra impliquer les acteurs de son territoire et créer des synergies avec les acteurs des autres territoires.

Le second objectif se concrétisera par la mise en œuvre des actions planifiées dans les deux premières années du PDC -AEPA, à savoir :

- la réalisation de 14 nouveaux forages,
- la réhabilitation de 18 forages,
- l'appui à la construction de 250 latrines familiales,
- la construction de 5 latrines publiques.

Ce programme comprend également des actions de sensibilisation des populations à l'hygiène, de renforcement de capacité (formation des élus, formation des maintenanciers...) et de gouvernance. Pour ce dernier point, il s'agit de renforcer la décentralisation et de conforter la commune dans son rôle de gestion du service de l'eau et de l'assainissement. Le projet apportera donc un appui institutionnel pour la mise en place d'un service communal pour l'eau et l'assainissement (mise en place d'associations d'usagers de l'eau dans chaque village, mise en place de modalités de recouvrement de coûts, mise en place d'une commission communale de l'eau, recrutement et formation d'un agent technique et deux animateurs pour la commune...).

### **Financement du projet**

Le budget total du projet est évalué à 547 000 € TTC dont 260 000 € la seconde année du projet. Ces 547 000 € comprennent 215 500 € d'investissement, 16 000 € de promotion à l'hygiène,



153 000 € de renforcement de capacité et d'appui à la gouvernance, 62 500 € d'appui à la mise en place d'une coopération décentralisée coordonnée, 100 000 € de suivi et de frais administratifs.

Le plan de financement de ce programme est le suivant :

| Partenaires financiers          | Montant   | %      | Sollicité/acquis |
|---------------------------------|-----------|--------|------------------|
| Agence de l'Eau Seine Normandie | 150 000 € | 27,43% | acquis           |
| Agence de l'Eau Artois-Picardie | 150 000 € | 27,43% | acquis           |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne  | 95 000 €  | 17,37% | acquis           |
| Nantes Métropole                | 90 000 €  | 16,46% | acquis           |
| Ville de Zorgho                 | 29 000 €  | 5,27%  | acquis           |
| Ville de Coueron                | 15 000 €  | 2,74%  | acquis           |
| Ville de Verrières le Buisson   | 15 000 €  | 2,74%  | acquis           |
| Ville de Bousbecque             | 3 000 €   | 0,55 % | acquis           |

**Monsieur le Président SCHEPMAN** souligne l'importance du volet de suivi et frais administratifs (100 000 €).

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** fait remarquer que 3 Agences de l'Eau et 3 collectivités participent au financement du projet.

Les frais administratifs et de suivi sont importants car :

- l'ONG Eau vive a une implantation locale (les salaires du personnel d'Eau vive au Burkina Faso sont intégrés),
- le projet a une composante importante sur la gouvernance et le renforcement des capacités locales autour de la commune de Zorgho et des villages qui lui sont rattachés.

**Monsieur DEMAREST** souligne qu'Eau vive devrait avoir une proportion de capacité de prise en charge par elle-même car les financeurs semblent assurer la quasi-totalité du financement.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** précise que l'ONG apporte bien une contribution à son projet contrairement à ce que le plan de financement présenté laisse afficher.

→ **Madame MARTIN** explique selon l'expérience d'autres dossiers, que l'importance du volet gouvernance est liée aux frais locaux conséquents. Si la proportion de gouvernance est trop élevée par rapport aux travaux, l'explication est donnée dans la présentation du dossier.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** explique, pour avoir rencontré le responsable du projet pour la ville de Bousbecque, que la contribution des 3 villes de Coueron, Verrières le Buisson et Bousbecque, participant au projet, comporte une partie allouée au financement des missions des personnes des collectivités sur place. La contribution de ces communes devient au final inférieure au coût de leur participation au projet.

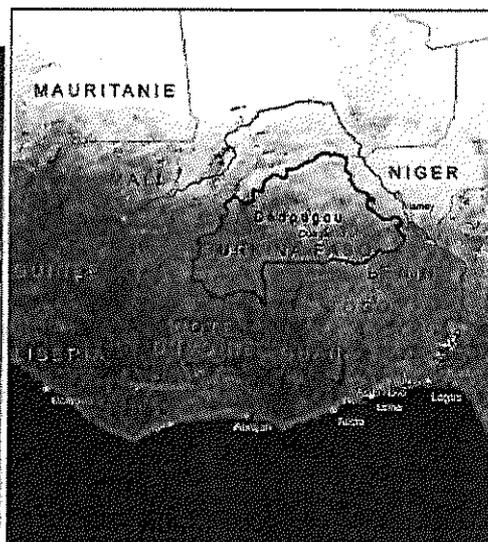
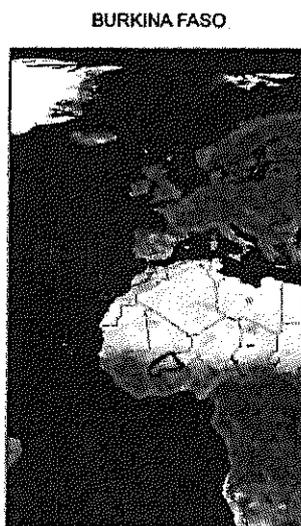
→ **Monsieur MARIEN** propose qu'une expertise soit réalisée par l'Agence quant au système appliqué par les collectivités sachant qu'une collectivité ne peut pas s'imputer des frais sur la subvention qu'elle verse (incompatibilité comptable). Cette pratique serait une gestion de fait.

→ **Monsieur THIBAUT** propose que cet éclaircissement soit apporté au Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 avant l'opération de délégation au Directeur Général de la deuxième année de financement.

**- Projet "Une commune avance, une commune soutient" - Projet d'appui à la commune de Dédougou, boucle de Mouhoun (Burkina Faso) - phase 2010-2012 - 2ème année**

**Ce dossier est présenté pour information.**

En effet, au terme de la décision du Conseil d'Administration du 3 décembre 2010, délégation avait été donnée au Directeur Général de l'Agence pour le financement des années 2 et 3 du projet, soit 50 000 euros par an.



Source : Eri data

Lieu du projet : Commune de Dédougou, boucle de Mouhoun, Burkina Faso

Porteur du projet : SOS Sahel – Ville de Douai

Thématique : Eau Potable & Assainissement

Nombre d'habitants concernés :  
Eau potable : 10 500 (sur 3 ans)  
Assainissement : 2 000 (sur 3 ans)

Coût du projet : 300 000 €

Aide demandée : 50 000 € pour la 2ème année

### ***Porteur et partenaires du projet***

Le projet est porté par SOS SAHEL International France en collaboration avec la ville de Douai qui est jumelée depuis 2003 à la commune de Dédougou au Burkina Faso.

Créé en 1976, SOS SAHEL est une ONG qui mène des actions de développement dans les pays sahéliers. Elle porte des projets dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la désertification avec des axes forts dans les domaines de l'accès à l'eau et l'assainissement, de la protection de l'environnement, de l'agriculture, de la santé, de l'économie, de la formation.

SOS SAHEL travaille avec la ville de Douai depuis deux ans déjà sur le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Dédougou. Le premier programme, financé par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à hauteur de 100 000 €, a atteint ses objectifs en permettant la réalisation de 10 forages et 100 latrines, le renforcement de la gestion des points d'eau et le développement des capacités de la commune en matière de maîtrise d'ouvrage. Ce nouveau projet présenté est la suite de ce premier programme de deux ans.

Le relais local est l'antenne de SOS SAHEL au Burkina Faso. Elle assure la mise en œuvre et la gestion quotidienne du projet. Les autres partenaires locaux sont la commune de Dédougou, les villages de Dédougou et les services techniques de l'Etat, notamment le Service Régional Hydraulique.

### ***Description du projet***

La commune de Dédougou a connu une évolution importante récemment. En effet, jusqu'en 2004, la commune était composée de l'agglomération de Dédougou et de trois villages périphériques. Avec la mise en place de la communalisation intégrale, la commune est devenue un vaste espace de 1 350 km<sup>2</sup>, intégrant 37 villages périphériques et une population proche de 100 000 habitants qui ne cesse de croître.

Sur le plan politique, le troisième mandat municipal a commencé en juin 2006 avec l'installation du nouveau maire de Dédougou. Si les premiers mandats ont permis l'installation et le démarrage de la commune, il s'agit aujourd'hui d'oeuvrer pour faire progresser les conditions de vie des populations, notamment en améliorant l'offre des services publics de base au niveau local, en poursuivant le renforcement des capacités et en responsabilisant davantage les acteurs locaux.

Parmi les services publics de base, l'accès à l'eau et à l'assainissement est considéré comme une priorité par le conseil communal et les citoyens. En effet, seuls 69% de la population ont un accès satisfaisant à l'eau potable, ce pourcentage est bien moindre dans les zones rurales où l'accès à l'eau est très insuffisant. D'autre part, les villages de la commune ont un accès quasiment nul à l'assainissement.

Ce programme de trois ans vise à contribuer, de manière significative et durable, à l'atteinte des objectifs définis par la commune dans son plan de développement communal (PDC) dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Ces objectifs sont les suivants :

- la réhabilitation de 10 forages (sur 28 prévus dans le PDC),
- la réalisation de 9 nouveaux forages (sur les 25 prévus dans le PDC),
- la réalisation de latrines collectives et des dispositifs de lave-mains dans 5 établissements publics d'enseignement (écoles, centres de santé, marché, gare routière, mairie, ...),
- la réalisation de 200 latrines familiales,
- la sensibilisation de 2 000 personnes à l'hygiène.

Ce programme comporte également un volet important relatif au renforcement des capacités et de la gouvernance locale.

Le processus de décentralisation est en cours au Burkina Faso. L'Etat burkinabé vient de rétrocéder aux communes ses compétences dans le secteur eau et assainissement. Dans le même temps, l'Etat a aussi adopté récemment une réforme du secteur eau et assainissement que les communes doivent appliquer.

Les institutions municipales se doivent, entre autres, de mettre en place et/ou accompagner les Associations des Usagers d'Eau (AUE) prévues par la réforme dans chaque village. Les communes doivent également conclure des contrats d'affermage avec des structures privées (associations ou entreprises) pour la gestion des adductions en eau potable.

Le programme permettra à la commune de Dédougou de mettre effectivement en application la réforme. Le programme permettra d'accompagner durant les trois ans, les AUE dans la gestion des points d'eau à travers des activités d'animation et de formation (mission de l'AUE, outils de tarification de l'eau, constitution et gestion d'une caisse de maintenance...).

Ce programme a également pour objet de former les acteurs de la Mairie afin que la commune puisse jouer son rôle de maîtrise d'ouvrage. Pour ce faire, plusieurs types d'activités seront développés :

- la poursuite du cofinancement dégressif d'un poste de travail entamé en 2008 (années 2010 et 2011) afin de doter la commune de moyens pour développer un service en charge de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ;
- la formation des acteurs (alphabétisation, recouvrement, gestion des équipements marchands, entretien et réparation des forages...);
- l'appui matériel aux services municipaux de la Ville de Dédougou (véhicule, matériel informatique...);
- l'organisation de voyages d'échanges entre acteurs de la ville de Douai et ceux de Dédougou.

α  


L'association SOS SAHEL s'appuie sur une méthodologie construite à partir d'une expérience de 30 ans. Cette méthodologie privilégie une implication forte des structures locales mais également des procédures importantes en matière de contrôle en interne et d'évaluation.

### **Financement du projet**

Le budget de ce programme est estimé à 300 000 € sur 3 ans, dont 113 150 euros pour la seconde année.

Le plan de financement de cette seconde année est le suivant :

| Partenaires Principaux          | Montant | Pourcentage |
|---------------------------------|---------|-------------|
| Agence de l'Eau Artois Picardie | 50 000  | 44,19 %     |
| Ville de Douai                  | 47 000  | 41,54 %     |
| Valorisation locale             | 16 150  | 14,27 %     |

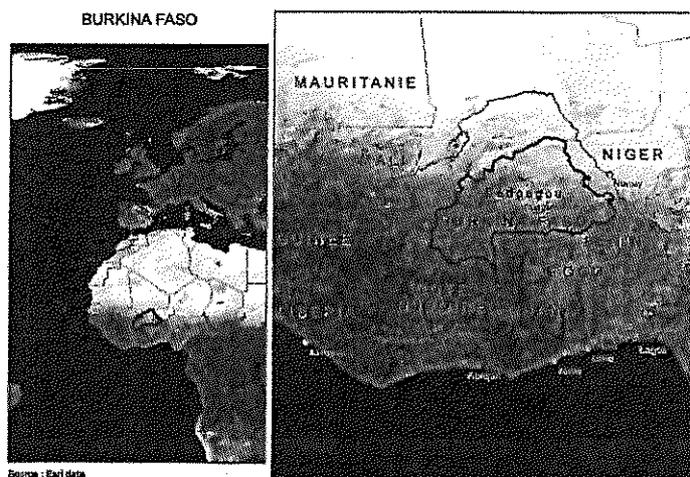
Les villageois bénéficiaires du projet apporteront une contribution au projet sous forme de main d'œuvre mais également dans la construction et le suivi du projet.

Le retour d'activité sur la première année du projet est positif.

## **2) Dossiers sous délibération soumise à décision du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011:**

### **Coopération décentralisée :**

- **Projet d'appui à la gestion durable du service public de l'eau potable par la commune de Dédougou (Burkina Faso) :**



|   |
|---|
| <u>Lieu de projet</u> : Burkina Faso – Ville de Dédougou                        |
| <u>Porteur du projet</u> : SIADO – SOS SAHEL                                    |
| <u>Nombre d'habitants concernés</u> : 100 000 (eau potable)                     |
| <u>Coût du projet</u> : 82 000 € dont 48 000 € la 1ère année                    |
| <u>Aide demandée</u> : 13 000 € pour l'année 2011 et 13 000 € pour l'année 2012 |

### **1. PORTEUR ET PARTENAIRES DU PROJET**

Cette demande est présentée par l'association SOS SAHEL International France en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable de la Région de Douai (SIADO).

Créée en 1976, SOS SAHEL est une ONG qui mène des actions de développement dans les pays sahéliens. Elle porte des projets dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la désertification avec, comme axes forts, l'accès à l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement, l'agriculture, la santé, l'économie et la formation.

SOS SAHEL travaille avec la ville de Douai depuis trois ans déjà sur le développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Commune de Dédougou et les villages qui lui sont rattachés. L'Agence de l'Eau soutient ces projets qui ont permis la réalisation de forages et la mise en place de latrines. Le jumelage entre la ville de Dédougou et la ville de Douai se concrétise également par une composante « gouvernance » importante. Ainsi trois postes, dédiés à l'eau et l'assainissement, ont été créés à la Mairie de Dédougou avec un financement, dégressif dans le temps, de la Mairie de Douai.

Lors d'une mission d'évaluation réalisée en Décembre 2010, le SIADO a accompagné la Mairie de Douai et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à Dédougou afin de travailler à un prolongement possible du projet Douai-Dédougou autour d'un appui plus spécifique à la gestion du service d'eau potable par la commune de Dédougou. Ce projet est l'objet du présent point, il constitue un appui à la phase 2 du projet « Douai-Dédougou » en cours.

Les partenaires du projet sont le SIADO et la ville de Sanary sur Mer.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vient en appui de la phase 2 du projet « Douai-Dédougou ».

Il vise les résultats suivants :

Résultat 1 : Accroissement de la couverture en eau potable de la commune de Dédougou

Dans le cadre du plan communal de Dédougou, réalisation de deux forages neufs.

Résultat 2 : Suivi régulier des ouvrages d'eau potable dans les 37 villages et 7 secteurs afin d'assurer un bon fonctionnement durable

Ce résultat sera atteint par :

- l'appui à l'émergence d'un privé local dans le domaine de l'approvisionnement des pièces de rechange des pompes à motricité humaine (PMH). C'est un spécialiste des pièces de rechange qui va bénéficier de facilités administratives et techniques pour ouvrir un dépôt de pièces dont le capital proviendra uniquement de lui,
- l'équipement des maintenanciers agréés qui vont contractualiser avec la Commune conformément à la réforme de l'eau,
- l'appui institutionnel aux Associations des Usagers de l'Eau (AUE) qui constituent un maillon important du service public de l'eau,
- la mise en place d'un dispositif de suivi/évaluation du service d'eau au niveau de la commune qui permet de situer à tout moment l'état de fonctionnement des ouvrages, et de prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Résultat 3 : Suivi régulier et durable de la qualité de l'eau mise à disposition des usagers

- Mise à disposition du service technique communal chargé de l'eau, d'un kit de terrain permettant de mesurer quelques paramètres physico-chimiques et bactériologiques essentiels,
- campagne de sensibilisation sur l'eau et l'assainissement en utilisant les images sur l'utilisation des latrines et l'hygiène,
- suivi des statistiques des maladies liées à l'eau en collaboration avec les services de santé.

**Résultat 4 :** La commune de Dédougou crée les conditions du financement durable du service public de l'eau

- Réalisation d'une étude pour la fixation du prix de l'eau et de la redevance sur les points d'eau,
- délibération du conseil Municipal sur le prix de l'eau applicable aux usagers,
- délibération du conseil Municipal sur la redevance des pompes confiées aux AUE.

Cette action devra permettre à la Commune de disposer de toute l'information socioéconomique nécessaire lui permettant de délibérer, d'expliquer et d'appliquer la taxe parafiscale de l'Eau dans tous les villages.

#### NOTATION DU DOSSIER PAR RAPPORT AUX CRITERES DE PRIORITE

| GRILLE DE SELECTION DES DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE EAU ET ASSAINISSEMENT |  |                          |                                 |  |  |
|---|--|--------------------------|---------------------------------|--|--|
| Thématique  | Critère  | Nombre de points maximum | Projet SOS SAHEL - Burkina Faso |  |  |
| Type de projet  | Echelle d'intervention   | /2                       | 1                               |  |  |
|   | Durée du projet  | /2                       | 1                               |  |  |
|   | Importance du volet gouvernance de l'eau et renforcement de capacité | /2                       | 2                               |  |  |
|   | Importance de l'étude diagnostic                                     | /2                       | 2                               |  |  |
|   | Importance du volet assainissement                                   | /2                       | 0                               |  |  |
| Localisation du projet  |  | /3                       | 2                               |  |  |
| Cohérence entre les acteurs de la coopération intervenant dans le projet            |  | /3                       | 3                               |  |  |
| <b>Total</b>  |  |                          | <b>11</b>                       |  |  |
| <b>Informations complémentaires</b>   |  |                          |                                 |  |  |
| Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités                  |  |                          | Oui                             |  |  |
| Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme                                   |  |                          | 64%                             |  |  |
| Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme                        |  |                          | 10%                             |  |  |

L'application de la grille de sélection donne un résultat de 11/16, ce qui est satisfaisant.

### 3. FINANCEMENT DU PROJET

Le budget total du projet est de 82 000 euros dont 48 000 euros pour l'année 2011.

Le plan de financement du projet est le suivant :

| Plan de financement (en euros)              | 2011-2012     | 2011          | 2012          |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie - sollicité | 26 000        | 13 000        | 13 000        |
| SIADO - acquis                              | 26 000        | 13 000        | 13 000        |
| Ville de Sanary sur Mer                     | 30 000        | 22 000        | 8 000         |
| <b>Total ressources</b>                     | <b>82 000</b> | <b>48 000</b> | <b>34 000</b> |

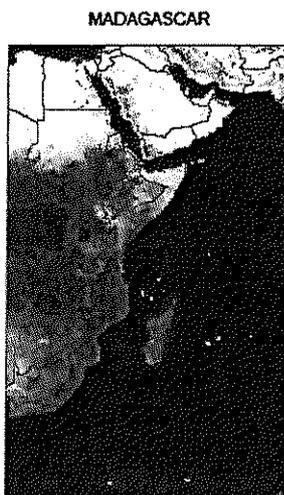
Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 13 000 € pour la première année de ce projet et de donner délégation au Directeur Général de l'Agence pour l'engagement de la deuxième année (2012).

*OT*  
*[Signature]*

La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Il est proposé au Conseil d'Administration du 25 novembre 2011 de décider d'une participation financière de 13 000 € pour la première année de ce projet (2011) et de donner délégation au Directeur Général de l'Agence pour l'engagement de la deuxième année pour un montant de 13 000 € en 2012.

- **Projet d'accès à l'eau et à l'assainissement du programme de développement des pôles urbains de la région de Diana (Madagascar) - 2ème année :**



Lieu du projet : Région de Diana (Madagascar)  
Porteur du projet : Conseil Régional de Picardie  
Thématique : Eau et assainissement  
Nombre d'habitants concernés : 75 000 hab.  
Coût du projet : 678 600 € sur 3 ans  
Aide demandée : 50 000 € pour la seconde année du projet

## 1. PORTEUR ET PARTENAIRES DU PROJET

Le porteur de ce projet est le Conseil Régional Picardie qui intervient depuis trois ans dans la région de Diana, au Nord de Madagascar, dans le cadre d'une coopération décentralisée qui consiste principalement en un appui à la maîtrise d'ouvrage communale et à la démarche intercommunale.

Pour mener à bien ce projet, le Conseil Régional s'appuie sur deux opérateurs :

- le CIDR (Centre International de Développement et de Recherche), une ONG picarde,
- T&D (Territoire & Développement) une ONG malgache,

deux structures compétentes en matière de programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi qu'en matière de gouvernance de territoire.

Le Conseil Général de la Somme qui a exprimé, en 2009, sa volonté d'intervenir sur Madagascar mais plus particulièrement sur la thématique de l'eau et de l'assainissement est à l'origine du développement de ce projet par la Région, au sein de ce programme de coopération.

Les partenaires malgaches de ce programme sont les collectivités, les fokontany (organisations de quartiers) et le Ministère des Affaires étrangères et européennes.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le Conseil Régional de Picardie est engagé depuis 2008 dans une coopération décentralisée avec la région DIANA et trois associations intercommunales urbano-centrées de cette région. Ce programme de coopération apporte un appui au développement de la région et des 3 pôles urbains. Il promeut les démarches de développement local et soutient le processus de décentralisation et la

gouvernance des territoires. Il accompagne la réalisation sous maîtrise d'ouvrage des communes d'actions de proximité dans les quartiers (nommés fokontany) répondant aux besoins des populations.

Au niveau du district d'Ambanja et des territoires où se focalise le projet (à savoir 8 communes de l'UNICOSA, intercommunalité du pôle urbain comptant 75 000 habitants environ), les résultats d'enquêtes menées montrent que 79% de la population n'a pas accès à l'eau potable et près de 90% aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène (latrines).

Fort de ce constat, et suite à la sollicitation du Conseil Général de la Somme, la Région Picardie a réfléchi à la manière d'intégrer dans son programme de coopération un volet particulier de renforcement des capacités des communes malgaches dans ces domaines de l'eau et de l'assainissement. Pour ce faire, elle s'est basée sur l'expérience réussie d'une autre de ses coopérations décentralisées au Bénin. En effet, la Région Picardie a accompagné, avec le support technique du CIDR, de 2006 à 2009, le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'eau aux communes du Département des Collines. Ce projet, cofinancé par l'AFD, a été capitalisé et a suscité un grand intérêt de la part de tous les partenaires impliqués dans le domaine de l'accès à l'eau potable au Bénin.

La Région Picardie pilote donc un projet de 3 ans ayant pour but d'améliorer l'accès pérenne des populations à l'eau potable et à l'assainissement par un renforcement des capacités, une meilleure organisation des acteurs et la réalisation d'actions locales sur le territoire de l'association de communes UNICOSA.

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Mettre en place et faire vivre des instances pérennes de gouvernance de l'eau et de l'assainissement en s'appuyant sur les instances existantes ou celles mises en place par l'Etat et le programme de développement du territoire (ce à trois échelles d'intervention : fokontany, commune, intercommunalité),
- Elaborer des politiques locales de l'eau et de l'assainissement basées sur un état des lieux spatialisé, des stratégies et plans d'actions à trois ans réactualisés chaque année,
- Mettre en oeuvre et gérer durablement des ouvrages et des services "eau et assainissement" sous maîtrise d'ouvrage communale.

La loi de décentralisation malgache a confié la compétence « eau et assainissement » aux communes. Ce processus de décentralisation doit être accompagné tout en valorisant l'appui conseil des services techniques déconcentrés de l'Etat notamment de la Direction Interrégionale de l'Eau. Ce projet ambitieux tout cela en proposant essentiellement des actions de gouvernance. Il vise aussi à améliorer les systèmes de gestion et d'entretien des ouvrages et à renforcer les capacités des gestionnaires locaux (formation, échange d'expérience, mise en place de systèmes et modalités de gestion innovants). Enfin, il vise à promouvoir les initiatives des associations locales dans l'éducation des populations à l'hygiène.

A noter que le programme s'appuie sur 4 fonds d'intervention :

- le **Fonds de Développement des Fokontany (FDF) "Eau & Assainissement"** qui permettra le financement d'infrastructures de base répondant aux besoins exprimés par les populations dans les fokontany. Ce fonds apporte un cofinancement aux équipements sous maîtrise d'ouvrage de la commune (80% pour la commune urbaine, 90% pour les communes rurales de l'UNICOSA). Ce fonds variera de 20 000 à 50 000 euros par an.

- le **Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL) "Eau et assainissement"** qui permettra de promouvoir les associations de jeunes et de femmes engagées dans des projets en faveur de l'hygiène, de la préservation de l'environnement et de la bonne gestion de l'eau. Ce fonds variera de 10 à 15000 euros par an.

- Le **Fonds d'études et d'expertises (FEE)** qui sera consacré au financement de missions d'études et/ou d'expertises externes nécessaires à la réussite du programme (état des lieux, base de données...). Il variera de 30 000 à 15 000 euros par an.

- Le **Fonds de Renforcement des Capacités (FRC)** qui soutiendra financièrement les appuis du programme en matière de formations des acteurs, dotations matérielles aux services techniques communaux et intercommunaux, participation dégressive au fonctionnement des instances de gouvernance communales et intercommunales consacrées à l'eau et l'assainissement. Il variera de 10 à 15 000 euros par an.

La première année du projet (financé par l'agence Artois-Picardie) a été marquée par des changements et une instabilité politique dans le pays qui a fortement ralenti la capacité, pour les collectivités, à lancer les appels d'offre concernant les investissements en matière d'eau et d'assainissement.

#### NOTATION DU DOSSIER PAR RAPPORT AUX CRITERES DE PRIORITE

| Thématique   | Critère  | Nombre de points maximum | Projet Conseil Régional Picardie Madagascar |
|--|--|--------------------------|---|
| Type de projet   | Echelle d'intervention   | /2                       | 2   |
|  | Durée du projet  | /2                       | 2   |
|  | Importance du volet gouvernance de l'eau et renforcement de capacité | /2                       | 2   |
|  | Importance de l'étude diagnostic                                     | /2                       | 2   |
|  | Importance du volet assainissement                                   | /2                       | 1   |
| Localisation du projet   |  | /3                       | 2   |
| Cohérence entre les acteurs de la coopération intervenant dans le projet |  | /3                       | 2   |
| <b>Total</b>   |  | <b>/16</b>               | <b>13</b>                                   |

#### Informations complémentaires

|  |     |
|--|-----|
| Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités | Oui |
| Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme                  | 21% |
| Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme       | 10% |

La note est de 13/16 ce qui est satisfaisant.

### 3. FINANCEMENT DU PROJET

Le budget total du projet est estimé à 678 600 euros dont 176 200 euros pour la seconde année.

Les partenaires financiers sur ce projet sont :

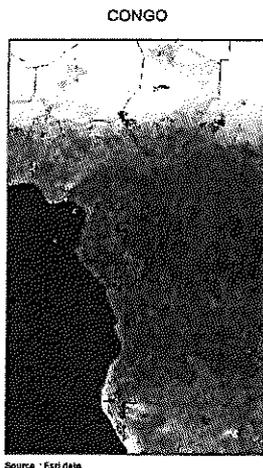
| Partenaires principaux            | Montant euros | Pourcentage | Sollicité/acquis |
|-----------------------------------|---------------|-------------|------------------|
| Conseil régional de Picardie      | 52 700        | 29,91 %     | acquis           |
| Collectivités malgaches           | 3 500         | 1,99 %      | acquis           |
| Agence de l'Eau Artois-Picardie   | 50 000        | 28,38 %     | sollicité        |
| Ministère des Affaires Etrangères | 40 000        | 22,70 %     | acquis           |
| Conseil général de la Somme       | 30 000        | 17,03 %     | acquis           |

A noter que les bénéficiaires directs participent en contribuant à la réalisation des travaux.

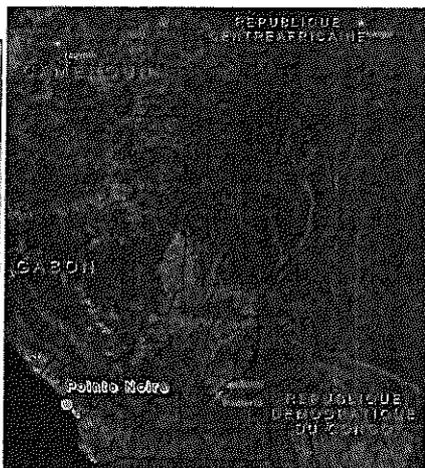
Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 50 000 € pour la seconde année du projet.

La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

- **Projet d'accès à l'eau potable dans la ville de Pointe Noire (Congo Brazzaville) :**



Source : Esti Gata



Lieu de projet : Congo Brazzaville – ville de Pointe Noire

Porteur du projet : Secours Populaire Français

Nombre d'habitants concernés : 10 000 (eau potable) et 30 000 dans la périphérie du quartier

Coût du projet : 55 000 €

Aide demandée : 25 000 €

## 1. PORTEUR ET PARTENAIRES DU PROJET

Cette demande est présentée par l'association « Le Secours Populaire Français » et elle concerne la ville de Pointe Noire au Congo Brazzaville et plus particulièrement l'accès à l'eau potable des habitants du quartier de Koufouli CQ 407 Mongo-Poukou.

Créé en 1945, le Secours Populaire Français (SPF) est une association à but non lucratif et déclaré Grande cause nationale (et habilité à recevoir des dons et legs).

Sur l'ensemble des continents, le SPF travaille avec des partenaires locaux sur des projets de développement et de formation. La fédération du Nord du SPF intervient sur le Congo Brazzaville avec l'Association Interculturelle et d'Entraide de Pointe Noire (AIEPN). Cette association située à Pointe Noire compte 15 membres permanents bénévoles.

Les partenaires du projet sont le Conseil Général du Nord, le Conseil Régional Nord Pas de Calais, la ville de Lille.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet apporte une contribution à la situation très mauvaise en matière d'accès à l'eau dans la ville de Pointe Noire en raison de dysfonctionnements au niveau de la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE). Peu de quartiers sont approvisionnés et lorsqu'ils le sont, c'est de manière très sporadique.

Le projet concerne l'un des 6 arrondissements de Pointe Noire, celui de Mongo Poukou. Il vise à permettre d'accroître l'accès à l'eau potable et plus particulièrement :

- la réalisation d'un forage dans le quartier de Koufoli, arrondissement de Mongo Poukou. Ce forage permettra l'approvisionnement de 10 000 habitants,
- l'acquisition d'un camion citerne pour distribuer l'eau dans les quartiers périphériques de la ville où il n'y a aucun point d'eau,
- développer un tissu social dans la zone du CQ 407 Mongo Poukou.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line.

Ce projet sera mis en place avec l'appui de l'AIEPN, le comité de gestion du forage et le chef du quartier.

### NOTATION DU DOSSIER PAR RAPPORT AUX CRITERES DE PRIORITE

| GRILLE DE SELECTION DES DOSSIERS DE COOPERATION DECENTRALISEE EAU ET ASSAINISSEMENT |  |                          |               |  |  |
|---|--|--------------------------|---------------|--|--|
| Thématique  | Critère  | Nombre de points maximum | SPF (Congo B) |  |  |
| Type de projet  | Echelle d'intervention   | /2                       | 1             |  |  |
|   | Durée du projet  | /2                       | 1             |  |  |
|   | Importance du volet gouvernance de l'eau et renforcement de capacité | /2                       | 1             |  |  |
|   | Importance de l'étude diagnostic                                     | /2                       | 2             |  |  |
|   | Importance du volet assainissement                                   | /2                       | 0             |  |  |
| Localisation du projet  |  | /3                       | 1             |  |  |
| Cohérence entre les acteurs de la coopération intervenant dans le projet            |  | /3                       | 1             |  |  |
| <b>Total</b>  |  | <b>/16</b>               | <b>7</b>      |  |  |
| <b>Informations complémentaires</b>   |  |                          |               |  |  |
| Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités                  |  |                          | non           |  |  |
| Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme                                   |  |                          | NC            |  |  |
| Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme                        |  |                          | NC            |  |  |

L'application de la grille de sélection donne un résultat de 7, ce qui est un résultat très moyen.

### 3. FINANCEMENT DU PROJET

Le budget total du projet est de 55 000 euros

Le plan de financement du projet est le suivant :

| Plan de financement (en euros)              | 2011-2012     |
|---|---------------|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie - sollicité | 25 000        |
| Conseil Régional Nord Pas de Calais (SISA)  | 8 000         |
| Conseil Général du Nord                     | 8 000         |
| Ville de Lille                              | 5 500         |
| Participation Locale                        | 4 500         |
| SPF   | 4 000         |
| <b>Total ressources</b>                     | <b>55 000</b> |

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 25 000 € pour ce projet.

**Monsieur COURTECUISSÉ** souligne que ce projet est acceptable bien qu'ayant la caractéristique d'un petit projet.

Il obtient la note de 7/16 au regard des critères de priorité car :

*Procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011*

*Handwritten signature*

- il ne concerne qu'une partie eau potable,
- il ne comporte pas de volet assainissement,
- le volet gouvernance est limité ainsi que le suivi à long terme.

**Monsieur THIBault** souligne que le projet est mal noté parce qu'il est petit et donc n'a pas d'ampleur.

Or les critères de priorité mettent l'accent sur l'aspect gouvernance, transversalité, éducation à long terme...

Ce type de dossier démontre les limites des petits projets. Cependant, la capacité de la ligne budgétaire permet de le subventionner.

**Monsieur COURTECUISSÉ** précise que le dossier présente en revanche l'avantage d'avoir des coûts de financement limités (contrairement aux gros projets).

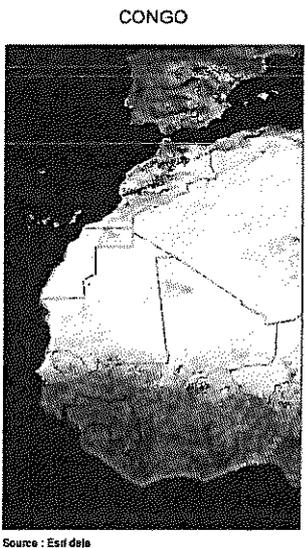
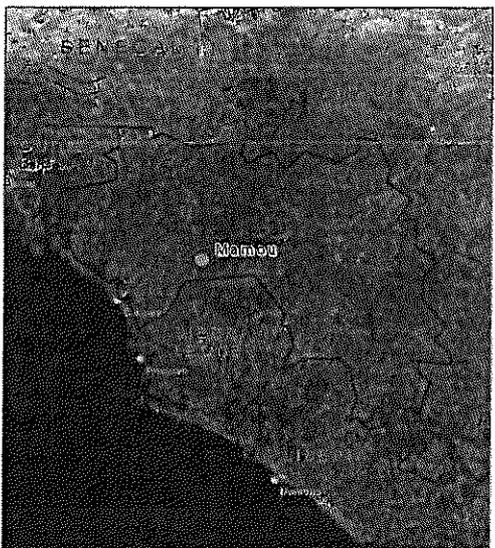
**Monsieur DEMAREST** demande pourquoi le projet obtient une note de 1/3 concernant la cohérence entre ses acteurs de coopération.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** explique que le projet est en cohérence avec la politique nationale mais qu'il ne présente pas de construction plus développée. Le projet est assez localisé.

→ **Monsieur DEMAREST** fait remarquer la part importante de financement de l'Agence en comparaison aux autres partenaires financiers.

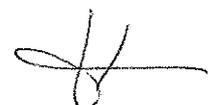
**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.**

**- Projet programme de coopération du Conseil général du Nord dans la région de Mamou (République de Guinée) - phase 2011-2012 :**

|   |   |   |
|---|---|---|
|  <p>CONGO</p> <p>Source : Esif d'ala</p> |  <p>SENEGAL</p> <p>Mamou</p> | <p><u>Lieu du projet</u> : Région de Mamou (République de Guinée)</p> <p><u>Porteur du projet</u> : Conseil Général du Nord</p> <p><u>Thématique</u> : Eau Potable &amp; Assainissement</p> <p><u>Nombre d'habitants concernés</u> :</p> <p>Eau potable : non renseigné</p> <p>Assainissement : non renseigné</p> <p><u>Coût du projet</u> : 285 000 €</p> <p><u>Aide demandée</u> : 20 000 € pour la 1<sup>ère</sup> année</p> |
|---|---|---|

## 1. PORTEUR ET PARTENAIRES DU PROJET

Le projet est porté par le Conseil Général du Nord. Ce nouveau projet fait suite à un projet « Eau & Assainissement » qui avait été soutenu par l'Agence sur la période 2007-2009. Ce projet ayant malheureusement été perturbé par la situation politique très troublée en République de Guinée. Cette situation ayant, en conséquence, amené le retrait de l'AFD, important partenaire financier de ce projet ambitieux (5 millions d'euros). Les actions relevant du Département du Nord et de l'Agence de



l'Eau Artois-Picardie ont été néanmoins réalisées comme cela est indiqué dans le courrier de M. Frédéric Marchand, Vice-Président chargé des relations internationales et des Affaires Européennes au Conseil Général du Nord.

Aujourd'hui la situation politique s'est stabilisée et le Conseil Général du Nord souhaite donc relancer cette coopération avec la République de Guinée et initialiser un nouveau programme « Eau & Assainissement ».

Le relais local est l'association ACAUPED qui intervient dans la région de Mamou.

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet vise donc à reprendre une partie des actions qui avaient initiées lors du programme précédent mais également la mise en place de nouvelles actions :

- poursuite du programme de réalisation de latrines publiques ;
- poursuite de la mise en œuvre du Schéma Directeur de gestion des ressources en eau ;
- études et réalisation d'un mini réseau d'alimentation en eau potable dans le quartier administratif de Mamou (dont l'hôpital) ;
- études et réalisation d'une micro station expérimentale d'épuration par lagunage ;
- acquisition de matériel collectif dans le cadre du confortement des futures régies communales et inter-communales de l'eau.

Ce programme est accompagné par un volet « stage technique » d'ingénierie sous la forme de stages de fin d'études notamment pour l'appui à la rédaction du schéma directeur.

Le budget total du projet sur deux ans est de 285 000 euros répartis de la manière suivante :

- |   |           |
|---|-----------|
| • réalisation des latrines publiques        | 60 000 €  |
| • Poursuite Schéma Directeur                | 40 000 €  |
| • Etudes et réalisation mini-réseau hôpital | 170 000 € |
| • Acquisition matériel pour les régies      | 15 000 €  |

### NOTATION DU DOSSIER PAR RAPPORT AUX CRITERES DE PRIORITE

| Thématique   | Critère  | Nombre de points maximum | Projet    |
|--|--|--------------------------|-----------|
| Type de projet   | Echelle d'intervention   | /2                       | 1         |
|  | Durée du projet  | /2                       | 2         |
|  | Importance du volet gouvernance de l'eau et renforcement de capacité | /2                       | 1         |
|  | Importance de l'étude diagnostic                                     | /2                       | 2         |
|  | Importance du volet assainissement                                   | /2                       | 2         |
| Localisation du projet   |  | /3                       | 1         |
| Cohérence entre les acteurs de la coopération intervenant dans le projet |  | /3                       | 2         |
| <b>Total</b>   |  | <b>/16</b>               | <b>11</b> |

#### Informations complémentaires

|  |      |
|--|------|
| Opération réalisée dans le cadre d'un jumelage entre collectivités | Oui  |
| Taux d'accès à l'eau dans le secteur du programme                  | 10 % |
| Taux d'accès à l'assainissement dans le secteur du programme       | <10% |

La note est de 11/16, ce qui est satisfaisant.

## 3. FINANCEMENT DU PROJET

Le budget de ce programme est estimé à 185 000 € sur 2 ans, dont 60 000 € pour la première année.

OT  


Le plan de financement de cette première année est le suivant :

| Partenaires Principaux          | Montant | Pourcentage | Sollicité/avis |
|---------------------------------|---------|-------------|----------------|
| Agence de l'Eau Artois Picardie | 20 000  | 33,33 %     | Sollicité      |
| Conseil Général du Nord         | 40 000  | 66,66 %     | Acquis         |
| TOTAL                           | 60 000  | 100 %       |                |

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 20 000 € au titre de l'année 2011.

**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.**

**- Appel à petits projets : Hamap, Via Zogore, la goutte d'eau :**

**1. CONTEXTE**

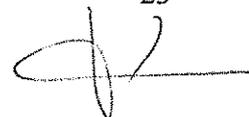
Depuis la mise en œuvre de l'application de la Loi Oudin Santini en 2006, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a financé plus de 50 projets de coopération décentralisée.

L'analyse de ces projets montre une typologie scindée en deux grandes familles :

- les « gros » projets, dont le montant est supérieur à 50 000 euros. Ces projets sont en général pilotés par une ONG qui intervient régulièrement sur plusieurs pays, propose des actions dans le cadre de projets pluri-annuels avec des partenaires financiers comme l'AFD ou l'Union Européenne. Ces projets couvrent en général les deux volets Eau et Assainissement ainsi que la formation à l'hygiène. La partie renforcement des capacités est plus généralement limitée à la mise en place de comité d'usagers.
- les « petits » projets au montant inférieur à 50 000 euros. Ces projets sont souvent liés à une initiative personnelle et humainement forte qui débouche sur la création d'une association locale. Les moyens collectés sont plus limités, avec beaucoup d'apport en bénévolat. Le périmètre du projet est évidemment plus limité (souvent un projet d'eau potable avec le développement associé de maraîchage), le développement de capacité locale, de formation à l'hygiène et de gouvernance.

Une analyse précipitée de cette situation et un contexte de demandes croissantes, pourrait conduire aujourd'hui à ne financer que des dossiers de plus de 50 000 euros. Cette approche serait regrettable pour plusieurs raisons :

- les petits projets ont souvent une dimension humaine importante. Un engagement d'une ou quelques personnes qui par leur enthousiasme entraîne une collectivité. Cette richesse humaine ne doit pas être méprisée en considérant a priori le manque de professionnalisme du projet ;
- les petits projets peuvent avoir des impacts locaux importants. Sur le mode des micro-projets, ils peuvent modifier de manière très sensible la situation locale (notamment lorsque le projet d'alimentation en eau génère une nouvelle activité qui génère de la richesse).
- les petits projets sont justement limités en terme de financement car les acteurs du Nord impliqués le font généralement bénévolement ou sont extrêmement économes sur les frais de gestion du projet (au contraire des ONG qui paient leurs salariés par rapport à des conditions de marché du travail).



Il convient donc de ne pas se priver de l'appui des petits projets dans le cadre de notre mise en œuvre de la Loi Oudin Santini mais de leur accorder une place réelle (d'un point de vue financement) et de les aider à progresser sur les points faibles que présente en général ce type de dossier. C'est cette volonté qui a été retenue et inscrite dans la délibération n°10-A-029 du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et qui indique que pour les actions dont le budget total prévisionnel est inférieur à 50 000 euros, un appel à projets sera lancé par l'Agence une fois par an.

Un appel à « petits » projets a ainsi été lancé du 15 Mai au 31 août 2011.

Les modalités en étaient les suivantes :

- dotation globale de l'appel à projet de 50 000 euros maximum et concernant des projets d'un montant de moins de 50 000 euros,
- Ces projets doivent concerner la thématique de la coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau potable, l'assainissement, la sensibilisation à l'hygiène et le renforcement des capacités des autorités locales dans le domaine de la gestion des ressources en eau,
- les projets lauréats sont financés à hauteur de 50% (donc 25 000 euros maximum),
- les projets sont jugés sur leur contribution aux objectifs du millénaire, la prise en compte de la pérennité des ouvrages ou actions développées dans le projet, leur volonté de nouer des relations Nord-Sud sur le long terme. Cette évaluation des projets et la désignation des lauréats est réalisée sous le contrôle de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, les projets lauréats feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation particulière. Cette évaluation (réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence) permet de mettre en avant les forces de ces petits projets mais également leurs faiblesses et le moyen de remédier à ces faiblesses. Cette évaluation est utilisée par l'Agence pour sa politique d'action internationale et le cas échéant dans le cadre de sa contribution au Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra en 2012 à Marseille

## 2. PROJETS PROPOSES

Au terme de cet appel à projets, les trois projets suivants ont été déposés :

- Accès à l'assainissement pour les populations de la région de Siem Reap (Cambodge) – projet piloté par l'association HAMAP
- Alimentation en eau du centre de santé de Zogoré (Burkina Faso) – projet piloté par l'association Via Zogoré
- Accès à l'Eau de l'école primaire de Glo-Tangbo à Zé (Bénin) – projet piloté par l'association la Goutte d'eau

Le tableau suivant permet de synthétiser les principales caractéristiques des trois projets :

| Porteur du projet | localisation          | Objet   | budget | Partenaires  |
|-------------------|-----------------------|---|--------|--|
| HAMAP             | Siem Reap (Cambodge)  | Assainissement de villages flottants          | 20 250 | Conseil Général du Nord, Conseil Général des Hauts-de-seine            |
| VIA ZOGORE        | Zogoré (Burkina Faso) | Alimentation en eau du centre Santé de Zogoré | 25 000 | Conseil Régional Nord Pas de Calais, Conseil Général du Nord           |
| La Goutte d'eau   | Zé (Bénin)            | Alimentation en eau de l'école primaire       | 17 525 | Ville de Lille, Valenciennes, Vimy, Annav sous Lens, CG 59 et CR 59 62 |

Les trois dossiers sont d'une nature assez différente.

Le premier dossier, HAMAP, propose une démarche innovante pour répondre à la problématique particulière des villages flottants au Cambodge où les eaux usées (dont excréments) et les déchets solides des maisons « sur l'eau » sont rejetés directement dans les eaux qui servent à faire la toilette, faire la vaisselle ou faire la cuisine. Ceci est bien évidemment à l'origine du développement de maladies hydriques. Par rapport à ce problème, l'association HAMAP propose une approche basée sur deux outils : la distribution de filtres céramiques aux familles, le développement d'une filière de traitement des eaux usées basée sur la phyto-épuration.

Le dossier présenté par HAMAP est assez complet et similaire aux dossiers « classiques » proposés par des ONG de taille plus importante. Le procédé proposé est innovant et permettrait de déboucher sur une solution innovante reproductible.

Le second dossier, VIA ZOGORE, est proposé par une association basée à Linselles et issue du jumelage entre Linselles et la ville de Zogoré. Il s'agit de réaliser un forage pour alimenter le centre de santé. Il n'y a pas vraiment de relais sur place mais plutôt une entreprise locale qui doit réaliser l'investissement. Le dossier est très succinct et il fait apparaître que le suivi de la mise en œuvre du projet sera sans doute compliqué pour cette association sans relais local. Un appui à cette association sur ce point serait sans doute utile.

Le troisième dossier est une initiative d'étudiants en Médecine de Lille. Il s'agit d'un appui à l'école primaire de Glo-Tango qui se traduit par la construction d'un puits (et une pompe alimentée par des panneaux solaires) mais également par la promotion de l'hygiène sur l'ensemble de la commune. La qualité de ce projet est d'être une initiative de jeunes actifs, avec une vision globale et une grande force de conviction ayant permis de collecter de petites, mais nombreuses, recettes de partenaires.

### 3. PROPOSITION DE FINANCEMENT DES PROJETS

Le budget total de ces trois projets est de 62 775 euros.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 50% pour chacun de ces projets :

| Projet          | Budget | PF Agence |
|-----------------|--------|-----------|
| HAMAP           | 20 250 | 10 125    |
| VIA ZOGORE      | 25 000 | 12 500    |
| LA GOUTTE D'EAU | 17 525 | 8 762     |

**Monsieur COURTECUISSÉ** fait remarquer le faible taux de réponses face à l'appel à petits projets (3 projets correspondant aux dossiers présentés) et la nécessité pour l'opération 2012 de lancer une campagne de promotion plus active.

Il explique que cette campagne de promotion pourrait se réaliser en lien avec les associations « Liane Coopération » et « Averse ». Ces associations projettent d'organiser un événement pour la journée mondiale de l'eau de mars 2012 autour notamment de la coopération décentralisée. Cet événement serait également l'occasion de lancer officiellement la deuxième année de l'appel à petits projets.

→ **Madame DELELIS**, explique que la période de lancement de l'appel à petits projets (du 15 mai au 31 août) n'est pas opportune pour les petites ONG. Elle précise que beaucoup de petites ONG sont animées par des étudiants. Cette période représente pour eux une époque importante d'exams universitaires puis de missions.

La plupart des petites ONG n'ont pas eu ainsi le temps de réagir à l'appel à petits projets.

Madame DELELIS propose de lancer l'appel à petits projets plus tôt dans l'année (février - mars - avril).

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** indique que la journée mondiale de l'eau du 22 mars pourrait être ainsi dans ce sens le déclencheur de l'appel à projets.

→ **Madame DELELIS** ajoute que l'association «Averse» organise en novembre un événement à l'occasion de la semaine de la solidarité : cet événement peut être également l'occasion de faire connaître l'appel à petits projets de l'Agence.

**Monsieur DEMAREST**, en référence au dossier de Via Zogoré, propose pour pallier au manque de relais sur place de susciter un appui de la collectivité de Zogoré.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** indique qu'il sera en effet intéressant de s'appuyer sur la commune de Zogoré sur place même si ses moyens sont limités notamment en matière d'appel d'offre. L'essentiel, soit le suivi du projet, pourrait être cependant assuré. Par ailleurs, le Burkina Faso étant un pays où l'Agence intervient beaucoup, l'expertise d'une autre association locale aidée par l'Agence peut être sollicitée (exemple : SOS Sahel).

**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ces 3 dossiers.**

## **- Projet d'appui des agences de l'eau au Programme Solidarité Eau (PS-Eau) :**

### **1. CONTEXTE**

Le Programme Solidarité Eau est une association qui a été créée en 1984 sous l'impulsion du Ministère Français en charge de l'Environnement. L'objectif était de soutenir des initiatives locales françaises de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de leur conférer une cohérence d'ensemble.

Depuis plus de 25 ans, le pS-Eau intervient auprès des acteurs de l'eau pour les appuyer dans la formulation, la mobilisation de financements et la mise en œuvre de leurs actions « Eau & Assainissement ». Cet accompagnement permet au pS-Eau de disposer de manière continue d'une vision globale sur la nature des actions menées, mais aussi une compréhension claire des besoins d'appui des collectivités et ONG françaises.

Ainsi vis-à-vis des Agences de l'Eau et leur programme d'action internationale, le pS-Eau apporte un soutien important en :

- effectuant un suivi exhaustif des opérations soutenues par les Agences (base de données pS-Eau),
- réalisant des bilans détaillés au niveau national de la mise en œuvre de la loi Oudin Santini,
- produisant des dossiers « pays » qui permettent de disposer d'informations essentielles sur le cadre institutionnel de la politique de l'eau mais également un retour sur les projets de coopération décentralisée avec leurs forces et faiblesses.

C'est donc dans ce contexte que les 6 Agences de l'eau ont souhaité poursuivre et étendre leur partenariat avec le pS-Eau dans le cadre d'une participation financière mutualisée entre les 6 Agences de l'Eau.



## 2. PROJET PROPOSE

Le partenariat entre les 6 Agences de l'Eau et le pS-Eau se développera sur 5 thématiques, elles-mêmes traduites en actions concrètes :

**Thématique 1 :** Améliorer l'information des élus et techniciens sur la Loi Oudin

- Organisation et animation de réunion de sensibilisation des élus,
- Réalisation d'une page web sur le site du pS-Eau et de chacune des Agences expliquant la marche à suivre pour mettre en place la Loi Oudin Santini,
- Mise en place de l'Observatoire de la Loi Oudin Santini (suivi des engagements et Cartographie),
- Suivi des engagements et des projets Agences à travers la base Acodia,
- Mobilisation des collectivités pour le Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

**Thématique 2 :** Renforcer les compétences des acteurs de coopération

- Elaboration et mise à disposition d'outils méthodologiques pour la conception et le montage de projets,
- Aide au montage de projets de solidarité notamment ceux menés en inter-agence,
- Mise à disposition d'informations et d'outils méthodologiques.

**Thématique 3 :** Développer des partenariats multi-acteurs dans les bassins

- Organisation dans chaque bassin de rencontres d'échange d'expériences entre acteurs,
- Organisation d'ateliers et formations thématiques dans les bassins.

**Thématique 4 :** Développer des outils d'aide à l'instruction des projets

- Rédaction et actualisation de fiches,
- Rédaction d'un document synthétique,
- Tenue à jour d'un référentiel des coûts par type d'ouvrage,
- Mise en place et tenue à jour d'un observatoire des coûts des projets financés par les Agences de l'Eau.

**Thématique 5 :** Développer des méthodes et outils d'évaluation des projets

- Elaboration d'une méthodologie de suivi/évaluation spécifique pour les Agences,
- Développement d'une méthodologie d'évaluation ex post des projets,
- Réalisation en binôme Agence de l'Eau/pS-Eau d'une évaluation pays par an.

## 3. PROPOSITION DE FINANCEMENT

Le budget total de ce projet est de 200 000 euros réparti entre les 6 agences de l'eau.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 15 600 euros

| Agence                                     | PF Agence |
|--|-----------|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie            | 15 600    |
| Agence de l'Eau Adour Garonne              | 22 700    |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne             | 26 400    |
| Agence de l'Eau Rhin Meuse                 | 16 000    |
| Agence de l'Eau Seine Normandie            | 81 800    |
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse | 37 500    |

**Monsieur AUBOURG** confirme que le PS-Eau participe régulièrement à des activités en lien avec les Agences de l'eau.

Ce dossier inter-agences / PS-Eau présenté vise à soutenir l'activité globale des missions du PS-Eau et des animations spécifiques sollicitées par les agences en lien avec le PS-Eau.

La convention entre les agences et le PS-Eau fixe les objectifs communs, renforce les aspects de développement de dynamique locale et d'articulation du dispositif.

**En réponse à Monsieur DEMAREST, Monsieur AUBOURG** explique que le PS-Eau est une plateforme thématique qui a été mise en place par les pouvoirs publics et les acteurs non gouvernementaux (collectivités, acteurs associatifs et de la recherche).

Le PS-Eau est une équipe permanente d'animation au travers d'un réseau existant depuis 1984. Le statut associatif portant les activités du réseau existe depuis environ 10 ans.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** confirme l'importance du PS-Eau dans le cadre des missions de coopération que mènent les agences.

**Monsieur DANLOUX** demande comment se réalise le suivi des forages par le PS-Eau.

→ **Monsieur AUBOURG** explique qu'une journée d'information complète serait nécessaire sur cette thématique notamment pour préciser les éléments techniques.

Il explique que le parc des forages fait l'objet d'un suivi très particulier.

La préoccupation porte sur la maintenance des pompes à assurer par les acteurs locaux des projets soutenus par le PS-Eau et les agences.

Ce critère fait partie des choix de sélections des dossiers pour retenir les plus pertinents et efficaces.

**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.**

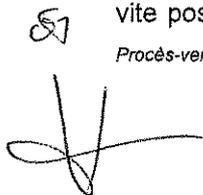
**- Projet de mise en place d'un kit pédagogique de tarification de l'eau dans le cadre des projets de coopération décentralisée :**

Ce projet est en lien avec le Forum Mondial de l'Eau de Marseille de mars 2012.

## 1. CONTEXTE

Action contre la Faim est une association humanitaire reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle. La vocation d'ACF est de sauver des vies en luttant contre la faim, la misère physiologique, les situations de détresse qui menacent de mort des hommes, des femmes et des enfants sans défense. L'association intervient au moins dans l'une des situations suivantes : en cas de crise grave, d'origine naturelle ou humaine, menaçant la sécurité alimentaire ou provoquant une situation de famine, en cas de destruction du tissu social, liée à des raisons extérieures, plaçant certaines populations dans une situation d'extrême vulnérabilité, là où l'assistance humanitaire est affaire de survie, dans le domaine de la prévention des risques (programme de prévention des désastres).

Tous les programmes d'ACF ont pour finalité de permettre à leurs bénéficiaires de recouvrer le plus vite possible leur autonomie et les moyens de vivre sans dépendre d'une assistance extérieure. Les



équipes d'Action Contre la Faim développent des programmes dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'eau.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a soutenu et continue de soutenir des projets pilotés par ACF, que ce soit dans le cadre de l'aide d'urgence (Birmanie, Haïti) ou de projets d'accès à l'eau et à l'assainissement (Mongolie).

Le présent projet est issu d'une réflexion commune de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et d'ACF sur la nécessité de mettre en place une tarification de l'eau adaptée lors de projets de coopération. Cette tarification devant être à la fois compatible avec les moyens des populations concernées mais aussi le levier de la durabilité des ouvrages mis en place.

## 2. PROJET PROPOSE

Créer et diffuser largement un outil de formation et d'aide à la décision pour les acteurs du secteur de l'eau (institutions, société civile, organisations internationales dont les 45 missions de ACF) afin de déterminer la tarification de l'eau la plus appropriée au contexte urbain considéré.

Cet outil doit permettre aux opérateurs de projet d'accès à l'eau et l'assainissement :

- d'acquérir l'information de base sur la tarification et ses différentes modalités (tarification forfaitaire, volumétrique, progressive,...),
- de collecter les informations socio-économiques sur le terrain (taille population, consommation, revenus,...) permettant de construire des hypothèses de tarification,
- de modéliser (de manière simple) les différentes hypothèses de modalités de tarification afin d'évaluer les recettes prévisibles du service d'eau ou d'assainissement mis en place.

Les économistes des Agences de l'Eau, spécialisés sur ces questions de tarification, seront mobilisés pour apporter un appui à la construction de cet outil qui devrait être finalisé pour le 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

### Les Résultats attendus, indicateurs et sources de vérification

#### Résultat 1 :

Kit d'autoformation en 3 langues (Français, Anglais, Espagnol) comprenant :

**Information :** Une présentation des principes guidant la tarification de l'eau et un compendium de documents clé associés

**Formation :** un outil de formation interactif sur la base d'un outil interactif de formation (format E-deceo) associé à un jeu de rôle

**Application :** un modèle pour faciliter la détermination de la tarification de l'eau en fonction de paramètres contextuels.

*Indicateur : Disponibilité du kit de formation trilingue finalisé au 01 mars 2012*

#### Résultat 2 :

Promotion et distribution du Kit d'autoformation au Forum Mondial de l'eau en Mars 2012

*Indicateur : Nombre de kits distribués, nombre de pays concernés*

*Source de vérification : liste des récipiendaires du kit (nom, fonction, pays, contacts)*

#### Résultat 3 :

Distribution du kit d'autoformation sur les missions d'Action Contre la faim

*Indicateur : Nombre de kits distribués, nombre de pays concernés (en moyenne 45)*

 29

Source de vérification : liste des récipiendaires du kit (nom, fonction, pays, contacts)

### Les bénéficiaires

Les principaux utilisateurs du kit de formation seront les acteurs institutionnels, la société civile (associations communautaires, organisations gouvernementales locales ou internationales) qui pourront utiliser cet outil pour sensibiliser et former d'autres acteurs locaux (habitants, secteur privé, écoles...).

L'outil sera présenté et diffusé lors du 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

### 3. PROPOSITION DE FINANCEMENT

Le budget total de ce projet est de 37 730 euros.

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 18 830 euros.

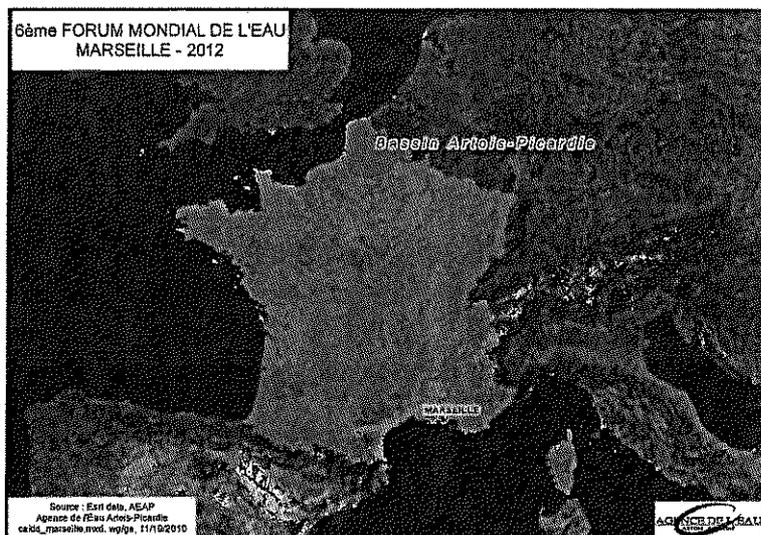
| Financeurs                      | PF     |
|---------------------------------|--------|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie | 18 830 |
| ACF                             | 18 900 |
| TOTAL                           | 37 730 |

La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

### Coopération institutionnelle :

6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau - Marseille  
(12 - 17 mars 2012)

### - Présentation générale des actions menées par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Lieu du projet : Marseille (France)

Thématique : Organisation du Forum Mondial de l'Eau de 2012

OT  
✶

## 1. CONTEXTE

Les Forums Mondiaux de l'Eau, lancés en 1997, sont devenus un rendez-vous incontournable des acteurs de l'eau du monde entier.

Les cinq premiers forums (Marrakech, La Haye, Kyoto, Mexico et Istanbul) ont permis de renforcer la place de l'eau dans l'agenda politique international et contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire de Développement (OMD) pour ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement.

La France, qui bénéficie d'une longue expérience de dialogue entre les acteurs de l'eau, a vu sa candidature retenue pour l'organisation du 6<sup>ème</sup> forum, qui se déroulera à Marseille, siège du Conseil Mondial de l'Eau, du 12 au 17 mars 2012.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, comme les autres agences, est évidemment fortement impliquée dans la préparation de 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau. Il s'agit d'apporter notre contribution en terme « de solutions » qui seront versées à ce forum qui rassemblera entre 25 et 30 000 participants.

Le présent point a pour objectif de présenter les projets pilotés par l'Agence dans le cadre de la préparation du forum et leur état d'avancement (Conférence de Plovdiv, Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau,...), ainsi que l'appui de l'Agence qui est sollicité dans le cadre du collectif inter-agences (Partenariat Français pour l'Eau, Modèle STRATEAU,...).

## 2. LA PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AU FORUM DE MARSEILLE

Comme pour le 5<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est très impliquée dans la préparation du prochain Forum.

Par ailleurs, l'événement se déroulant en France, les 6 agences de l'eau sont également sollicitées pour contribuer à des projets qui seront portés au Forum et plus généralement aux messages de la France qui seront diffusés pendant l'événement.

### 2.1 Les projets de l'Agence dans le cadre du Forum

Le Forum de Marseille étant placé sous le thème des solutions, l'objectif de l'Agence est de mobiliser sur le bassin et à travers ses actions à l'international, un ensemble de solutions qui pourront être présentées à Marseille.

Tout d'abord, l'Agence s'est engagée sur deux projets qui ont été labellisés « Marseille 2012 » par le Comité d'organisation du Forum :

#### 2.1.1 La conférence « Balkans et Europe de l'Est »

Cette conférence internationale s'est tenue à Plovdiv (Bulgarie) du 21 au 23 Mars 2011. Elle a rassemblé des représentants des autorités de l'eau et d'organismes de bassin des pays des Balkans, de l'est de l'Europe et du Caucase. L'Agence a concentré ses accords de coopération institutionnelle dans cette région, elle a donc organisé cet événement, avec le Ministère de l'Environnement Bulgare et la Direction de Bassin Est Egéen qui a permis de faire émerger les solutions des Balkans pour le Forum de Marseille.

#### 2.1.2 La mise en place d'un Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE)

L'Agence a été pionnière dans la mise en place d'un Parlement des Jeunes. Elle a poursuivi son initiative en associant son parlement au réseau européen des Parlements de Jeunes et en suscitant la mise en place d'un Parlement des Jeunes pour l'Eau de l'Escaut. Le Forum de Marseille constituera une nouvelle étape avec la mise en place d'un Parlement Mondial de la Jeunesse pérenne, composé de 85 jeunes des cinq continents. Les Partenaires de ce projet

sont le Secrétariat International de l'Eau, Solidarité Eau Europe, Green Belgium, l'Ambassade de l'Eau, la Commission Internationale de l'Escaut et l'UNESCO. Ce projet est parrainé par Yann Arthus Bertrand et Laétitia Obeng du Global Water Partnership (GWP).

Plus de 210 jeunes ont déjà fait acte de candidature au PMJE et la sélection des jeunes et des projets qu'ils portent, est en cours.

Une dizaine de ces jeunes seront présents à Douai du 6 au 10 Novembre 2011 pour entamer la préparation du PMJE, épaulée par les jeunes du Parlement Artois-Picardie et des jeunes ayant participé, par le passé, à des rassemblements précédents de Parlements de la Jeunesse.

A côté de ces deux projets, l'agence de l'eau participe à d'autres événements et actions dans le cadre de la préparation du 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau :

- organisation d'une conférence sur l'Action Internationale de l'Agence dans le cadre de la Loi Oudin Santini au salon ENVIRONORD, le 8 Juin 2011,
- capitalisation des solutions/bonnes pratiques issues des projets de coopération décentralisée sous la forme d'un catalogue de fiches pouvant être partagé avec les acteurs de la coopération décentralisée et régulièrement mis à jour. Ce document pourra être valorisé dans le cadre du Village « France » lors du Forum puis dans la durée.
- coordination, avec la Banque Asiatique de Développement, d'une « cible » dans le cadre du processus Thématique du Forum. Cette cible concerne le financement intégré de l'eau. Concrètement, l'Agence et la Banque Asiatique de Développement doivent recueillir auprès de leurs contacts, un ensemble d'études de cas ou d'illustrations pouvant servir de base à des « solutions » pouvant être partagées à une échelle locale, nationale ou internationale. Une session de restitution autour de cette « cible » sera animée par l'Agence et la Banque Asiatique de Développement lors du forum de Marseille.
- un kit d'autoformation concernant la tarification de l'eau. Ce projet fait l'objet d'une présentation au point ci-avant.

## **2.2 Les projets pour lesquels le collectif des Agences de l'Eau est sollicité**

### **2.2.1 – Partenariat Français pour l'Eau**

Les Agences sont sollicitées pour appuyer le Partenariat Français pour l'Eau (PFE), la structure qui coordonne la participation des acteurs français de l'eau, publics et privés aux différents événements dont les Forums mondiaux de l'eau.

La participation financière qui est sollicitée par le PFE auprès des Agences intègre le développement d'un « Espace France » sur le site du Forum. Cet Espace sera le lieu de différentes sessions et activités mettant en avant les acteurs français mais aussi leurs partenaires de coopération institutionnelle ou décentralisée.

Ce projet est développé ci-après. L'Agence est sollicitée pour une participation financière de 31 542 € TTC.

### **2.2.2 – Le Modèle STRATEAU**

Développé par l'Ambassade de l'Eau, ce modèle est un outil d'analyse stratégique et de prospective sur les équilibres demandes/ressources en eau.

La participation financière qui est sollicitée correspond à une mise en œuvre de STRATEAU sur des bassins test afin d'accroître les performances du modèle. L'objectif étant d'avoir un modèle facilement utilisable et diffusable lors du Forum Mondial de l'eau de Marseille.

Les 6 Agences de l'Eau et l'Onema sont sollicités ainsi que SUEZ Environnement et VEOLIA.

Ce projet est développé ci-après. L'Agence est sollicitée pour une participation financière 26 593 euros TTC.

### 2.2.3 – La mise en place d'un Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau

Ce projet est développé ci-après. Au total, l'Agence est sollicitée pour un montant global de participation financière de 116 800 euros.

#### - Projet d'appui aux partenaires du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE)

Les participations financières suivantes sont sollicitées :

| Structure             | Budget       | Participation financière de l'Agence sollicitée |
|-----------------------|--------------|---|
| Solidarité Eau Europe | 61 500 € TTC | 60 000 € TTC (dont 30 000 € variables)          |
| Ambassade de l'Eau    | 42 000 € TTC | 29 950 € TTC                                    |
| Green Belgium         | 44 740 € HT  | 26 850 € HT                                     |
| Total                 | 148 240 €    | 116 800 €                                       |

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 60 000 euros (dont 30 000 euros variables) pour Solidarité Eau Europe, 29 950 euros pour l'Ambassade de l'Eau et 26 850 euros pour GREEN Belgium.

→ **Monsieur THIBAUT** souligne que le projet de Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE) représente une opération à forte visibilité pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Cette opération bénéficiera d'une bonne couverture médiatique. Par ailleurs, le thème de la jeunesse est très porteur.

Monsieur THIBAUT rappelle que l'appel à candidature pour le parlement a permis de recueillir plus de 300 candidatures sérieuses pour 85 jeunes.

Ces candidatures proviennent de jeunes du monde entier : l'appel à candidatures est un succès.

Il ajoute que l'Agence de l'Eau est à la recherche de co-financeurs dans le cadre de cette opération PMJE. Le budget global de l'Agence pour le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau est de 400 000 €.

L'Agence n'a pas pu obtenir un financement du Comité International du Forum Mondial de l'Eau.

En revanche, elle a obtenu les partenariats financiers de :

- L'Agence Française de Développement,
- NOREADE,
- La SAUR,
- AJINOMOTO,

- EDF,
- La ville de Douai,
- La ville d'Aix-en-Provence.

Le système se met donc solidement en place.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** indique qu'un financeur africain pourrait s'ajouter à la liste.

→ **Monsieur le Président SCHEPMAN** explique que pour ce qui d'une éventuelle participation du Conseil Général du Nord, il en informera la Commission des Relations Internationales.

**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ces 3 dossiers.**

### **- Projet d'appui au Partenariat Français pour l'Eau (PFE)**

Les partenaires financiers sur ce projet sont :

| Partenaires principaux | %           | Montant euros TTC |
|------------------------|-------------|-------------------|
| AESN                   | 39,50%      | 176 973           |
| AERMC                  | 23,99%      | 107 483           |
| AELB                   | 15,12%      | 67 743            |
| AEAG                   | 8,41%       | 37 680            |
| AEAP                   | 7,04%       | 31 542            |
| AERM                   | 5,94%       | 26 613            |
| <b>TOTAL</b>           | <b>100%</b> | <b>448 033</b>    |

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 31 542 euros. Cette participation financière serait versée à l'ASTEE, le PFE n'ayant pas une forme juridique ad'hoc pour recevoir cette participation financière.

**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.**

### **- Projet d'appui des Agences de l'Eau au développement du modèle STRATEAU**

Les partenaires financiers sur ce projet sont :

| Partenaires principaux | Montant euros  |
|------------------------|----------------|
| AEAG                   | 30 434         |
| AEAP                   | 26 593         |
| AELB                   | 26 593         |
| AERM                   | 26 593         |
| AERM&C                 | 30 434         |
| AESN                   | 29 999         |
| ONEMA                  | 18 910         |
| L'Ambassade de l'Eau   | 435            |
| SUEZ ENVIRONNEMENT     | 34 206         |
| VEOLIA                 | 36 897         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>261 094</b> |

Il est proposé au Conseil d'Administration de décider d'une participation financière de 26 593 euros TTC.

**Monsieur DEMAREST** évoque le niveau de participation financière de l'Agence aussi élevé que les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Rhin-Meuse.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que le modèle Strateau sera utile aux partenaires de coopération décentralisée de l'Agence. Sous ce point de vue, la taille de l'Agence ne joue pas sur le niveau de financement.

Il rappelle par ailleurs que le montant de financement de l'Agence reste assez faible.

→ **Monsieur DEMAREST** comprend les arguments de Monsieur THIBAUT mais rappelle les principes de la loi Oudin-Santini.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que les Agences ont convenu de ne pas appliquer de principe de répartition particulier jusqu'à un niveau de participation financière pour chacune de 50 000 €. Au-delà de 50 000 € de participation financière, une clé de répartition s'applique entre les Agences.

**La Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 novembre 2011 émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.**

**Monsieur COURTECUISSÉ**, en référence au point de présentation 4.5. du dossier, fait un point sur l'activité liée aux accords de coopération Institutionnelle.

- Dans le cadre de l'accord de coopération signée en 2010, Visite d'étude sur le bassin Artois-Picardie d'une délégation de Bosnie Herzégovine – du 23 au 27 Mai 2011,
- Dans le cadre du renouvellement de l'accord de coopération avec le RZGW Cracovie, Séminaire à Varsovie le 7 Juin 2011 avec les RZGW Polonais et les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Adour Garonne,

- Dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Agence Nationale des Ressources en Eau d'Arménie, Visite d'une délégation Arménienne (20 au 24 Juin 2011) financée par le fonds européen TAIEX,
- Dans le cadre de l'accord de coopération avec la Direction de Bassin Est Egéenne, Visite d'une délégation de Bulgarie (Bassin Est Egéen) du 6 au 12 Juillet 2011.  
Monsieur COURTECUISSÉ signale que la Direction de Bassin Est-Egéenne de Bulgarie a mis en place son Parlement des Jeunes du Bassin Est-Egéen.
- Proposition faite par le CEENBO (réseau des organismes de bassin de l'Europe de l'Est et du Caucase) à l'Agence de l'eau Artois-Picardie d'être un membre observateur du réseau (compte tenu de son action institutionnelle dans la région des Balkans et de l'Europe de l'Est).  
Monsieur COURTECUISSÉ souligne les effets intéressants à court terme pour l'Agence d'appartenir à ce réseau CEENBO : Aujourd'hui le CEENBO compte un ensemble de membres dont un certain nombre potentiellement membres.  
L'Agence pourrait profiter de sa nouvelle appartenance au réseau pour y faire entrer la Bosnie-Herzégovine avec laquelle elle a un lien de coopération. L'Agence participerait ainsi à renforcer le dynamisme du réseau des organismes de bassin de l'Europe de l'Est et du Caucase.

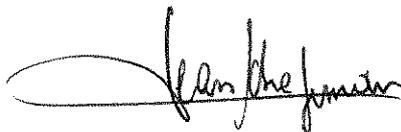
Monsieur le Président SCHEPMAN rappelle l'importance de telle structure dans la réflexion mondiale d'un partage de l'eau.

Monsieur le Président SCHEPMAN clôt la séance de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable à 16 h 10.

La CPAIDD est suivie du Groupe de Travail de préparation du Xème Programme relatif à l'Action Internationale dont le compte-rendu sera à l'ordre du jour de la Commission Permanente Programme du 13 janvier 2012 et du prochain Groupe de Travail action internationale du 24 février 2012.

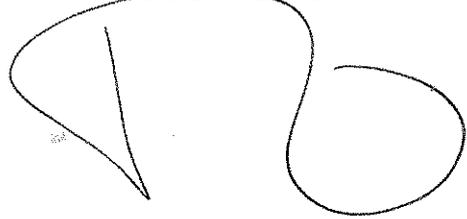
La prochaine Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable aura lieu le 24 février 2012 à 14 h 30.

**LE PRESIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DES AFFAIRES INTERNATIONALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



**Jean SCHEPMAN**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE**



**Olivier THIBAUT**